



**SYNTEF-CFDT**

Syndicat National Travail Emploi Formation

## **CAP des Contrôleurs du Travail Du 29 Novembre 2018**

### **Déclaration préalable**

**Un avenir pour les Contrôleurs du travail existe-t-il ?** Notre Ministère s'engageait il y a quelques années dans une réorganisation qui devait conduire à redonner de la fierté aux agents dans l'exercice de leurs métiers et missions qu'ils exercent avec diligence et professionnalisme. A ce jour, le constat est différent de l'objectif.

Aujourd'hui le démantèlement des services est omniprésent. Des contrôleurs du travail se sont engagés dans la perspective de devenir Inspecteurs du travail, dans une démarche volontaire de prise en charge de secteurs et entreprises d'envergure.

Là où certains ont tenté l'examen du CRIT une seule fois, d'autres y sont retournés plusieurs fois, sans jamais être reconnus par le jury ! Pourtant ils ont parfois été entendus à plusieurs reprises par les mêmes membres de jury, ce qui par incidence ne permet pas un entretien objectif !

On voudrait nous faire croire que les agents ont un niveau tellement mauvais qu'ils ne feront pas de bons agents de contrôle !!! Pourtant, ils sont déjà en fonctions et de très bons agents de contrôles, reconnus par leur hiérarchie, mais également par les salariés et employeurs qu'ils rencontrent dans le cadre de leurs missions au quotidien !

Alors quoi ? Que fait-on maintenant ? Quelle solution pour ces agents qui restent sur le bas-côté du chemin ? Quel avenir espérer ?

Dès l'issue des résultats au CRIT 2018, annonçant 7 postes non pourvus, le SYNTEF-CFDT a demandé l'organisation d'une session complémentaire. La Secrétaire générale des ministères sociaux (SGMAS) a répondu au CTM du 26 novembre qu'il n'était pas matériellement possible de l'organiser d'ici la fin de l'année.

Le SYNTEF-CFDT a également demandé à ce CTM que la session du CRIT 2019 prenne place suffisamment tôt dans l'année afin de pouvoir organiser une session

complémentaire si des postes n'étaient pas pourvus de nouveau. La SGMAS a alors demandé en séance à la DRH de prendre des dispositions en ce sens.

Mais pour le SYNTEF-CFDT, les agents en poste, engagés dans la réforme et ayant passé à plusieurs reprises l'examen doivent pouvoir figurer sur la liste d'aptitude CRIT. Le SYNETF-CFDT demande à ce que les places ouvertes aux propositions des OS soient revues à la hausse de façon très conséquente.

**Pour le SYNTEF-CFDT**, compte tenu qu'un nouveau plan de transformation de l'emploi n'est pas à l'ordre du jour au Ministère, la négociation en cours sur l'avenir des contrôleurs du travail doit se poursuivre et inclure la question de leur revalorisation et de leur carrière au regard du contexte global d'évolution des services.

**Le SYNTEF- CFDT revendique le renforcement du rôle des DIRECCTE**, ce qui implique des effectifs suffisants sur les champs Travail et Emploi au sein de notre Ministère. **Le SYNTEF- CFDT dénonce la baisse des effectifs et exige une vraie politique de recrutement et une vraie négociation sur ses modalités.**

Les Contrôleurs du travail, aujourd'hui, sont des agents qui chaque jour viennent travailler la peur au ventre. Ils restent dans l'expectative de savoir si à termes ils auront une mission à remplir ou plus simplement un poste de travail.

**Il y a plus d'un an déjà, nous vous alertions sur la suppression annoncées de 120 000 fonctionnaires faite par le porte-parole du gouvernement.**

**Aujourd'hui nous constatons les dégâts ainsi que l'absence de mesures d'accompagnement et d'anticipation dans notre Ministère.**

**Le SYNTEF-CFDT reste et sera toujours ouvert au dialogue social : faudrait-il encore que la porte s'ouvre !**

**Le SYNTEF-CFDT ne se résigne pas face à cette spirale infernale de démantèlement du service public et des agents qui le composent.**

**Le SYNTEF-CFDT alerte sur la piètre qualité de vie au travail et la souffrance des agents vécue au quotidien dans les services. En cette période électorale, alors que certains dénoncent des chiffres, le SYNTEF-CFDT est toujours présent, avec pragmatisme et au plus près des agents, en restant autour de la table des négociations pour que tous nos collègues puissent conserver à minima des droits. Mais également des moyens de travailler ainsi que des missions, dans le but de rendre un service public auquel ils continuent de croire et auquel ils sont profondément attachés.**

**Le SYNTEF-CFDT constate ainsi qu'il participe de plus en plus fréquemment à des enquêtes issues de CHSCT dans nos services.**

De ces enquêtes, il résulte que nos agents subissent au quotidien des pressions aux chiffres en tous genres. Course aux résultats « tous azimuts » portant sur le nombre de contrôles à effectuer, le nombre de procédures à établir, de sanctions administratives et rapports, de courriers d'observations ou de dossiers à traiter...

Il y a également de l'intimidation et de la menace ! Si les agents ne sont pas assez performants ...ou qu'il passe trop de temps sur un dossier.

Encore sous la pression à l'approche des entretiens d'évaluation, qui seront difficiles !

Pas étonnant d'entendre ici-et-là que des agents ont tenté de se suicider. Et on voudrait nous faire entendre que ces agents ont commis cet acte d'alerte parce qu'ils ont une vie compliquée, que ce n'est pas la faute de l'administration...

**Les agents seront bien déçus à la lecture de notre déclaration de constater que l'administration n'a pas trouvé utile d'inscrire, à l'ordre du jour, le point concernant le passage de promotions de contrôleurs du travail de classe normale en contrôleurs hors classe !**

**Les commissions paritaires ne doivent pas devenir des chambres d'enregistrement. Elles sont le seul lien qui reste entre les agents et leur administration. La seule possibilité de faire entendre leur voix et ce qu'ils vivent au quotidien.**

**L'administration ne peut pas se murer et devenir autiste. Paris n'est pas la France. Les territoires, départements, régions sont constitués d'agents qui demandent à être entendus et qui fonctionnent malgré le manque de moyens.**

**Stop à la politique de suppression des effectifs !**

**Donnez les moyens de fonctionner, engagez-vous dans une politique de développement adaptée à toutes ces particularités régionales, territoriales, départementales, humaines et rurales !**

**Le service public doit s'adapter et écouter les agents qui y vivent et travaillent dans des conditions dégradées, tant en termes de moyens humains que de conditions de travail et parfois dans des locaux vétustes.**

**Un minimum de respect et de considération s'il vous plait !**

\*\*\*\*\*

**Réponse de l'administration :**

Concernant l'organisation du CRIT et le plan de transformation d'emploi, l'administration représentée par Monsieur BRUN, précise que c'est une opération très importante qui a permis à 1500 contrôleurs du travail de devenir inspecteurs du travail. Il indique qu'il n'y a pas d'équivalence ailleurs et la remarquable continuité administrative en la matière.

Concernant les 7 postes d'agents non pourvus au CRIT 2018, l'administration rappelle que le jury est souverain.....

**Le Syntef Cfdt fait remarquer que les agents du corps des Contrôleurs du Travail ont accepté les règles de l'organisation de ce Concours réservé. Le fait de la part du jury de changer les règles en ne prenant que 193 agents a produit beaucoup de colère. Il y eut dans les années antérieures des candidats qui, parce que leur note était au-dessus de la note limite (16) alors que le nombre de lauréats était supérieur à 200, ont vu leur note baissée de 1/2 point. Nous nous étonnons que le mécanisme inverse n'ait pas opéré pour que, avec une note limite à 14 cette année, parmi ceux qui ont eu « 13,5 », 1/2 point supplémentaire n'ait pas été donné à 7 candidats. Cela aurait**

**permis d'atteindre le nombre de 200 lauréats. Cela nous inquiète pour le dernier CRIT pour lequel nous pourrions n'avoir que 50 lauréats voire moins.**

Concernant les évolutions du corps des contrôleurs du travail, il est rappelé les propos de Madame la Ministre, notamment la possibilité de faire passer par le biais de promotion, environ 40 agents sur liste d'aptitude par an sur 4 années (2020 à 2023), l'administration rappelle qu'il n'y a pas de contrôleur de seconde zone et que tous les contrôleurs du travail continueront à remplir leurs missions.

**Nous demandons si la DRH a vérifié que l'ensemble des contrôleurs du travail auront en 2023 au plus tard l'ancienneté requise pour pouvoir figurer sur la liste d'aptitude et si la Ministre en est informée. La DRH n'a pas ce chiffre à disposition lors de la CAP mais s'engage à regarder. Quant à la Ministre, cette information ne lui a pas à ce jour été communiqué.**

Le corps des contrôleurs du travail est dans une situation d'exception, l'administration a demandé, dans l'objectif que tous les contrôleurs du travail de classe normale passent en contrôleurs du travail hors classe, l'augmentation du taux de promotion significative de 10% à 15% auprès de la Fonction Publique.

Pour les contrôleurs du travail de classe normale ayant été promus depuis 2 ans et n'ayant pas perçu les indemnités afférentes aux changements, un mouvement sur les salaires aura lieu sur les traitements de novembre, décembre 2018 et janvier 2019.

Un travail concernant les CAP a été consenti et engagé depuis longtemps, les projets et les contours sont avancés. Des documents d'orientations seront présentés et proposés en CAP d'ici à 2020. En 2019, il n'y aura pas de changement concernant les CAP mais on peut voir d'ores et déjà la possibilité dans le projet Fonction Publique de pouvoir engager davantage de possibilités de recours, sans date d'effet ni précisions supplémentaires...

A l'horizon 2022, les CAP seront organisées et tenues par catégorie, plus par corps.

La CAP des contrôleurs du travail de classe normale en contrôleurs du travail hors classe se déroulera à la mi-février 2019.

**La DRH s'engage à communiquer lors de cette CAP les modalités d'organisation des formations pour le dernier CRIT, puisque nous souhaitons que la DRH se fixe comme objectif d'aider les collègues à préparer leur dossier. Nous souhaitons que la DRH se donne les moyens que le jury souverain puisse avoir envie de promouvoir 200 agents.**

**Nous demandons à la DGT et à la DRH s'ils ont conscience d'un profond malaise parmi le corps des Contrôleurs du Travail.**

Monsieur BRUN nous répond qu'il voit notre colère de représentants d'OS mais que s'il se réfère au baromètre social il a une autre perception avec une amélioration depuis 2016.

La DGT, présente en séance, indique avoir des échos variés quant au mécontentement et la colère des organisations syndicales présentes. Il indique que la DGT a des échos et aspects retournés positifs et moins de remontées négatives que celles qui lui sont présentées et va faire remonter le sentiment de ce jour à la DGT.

# Mutations

## RESULTAT MOUVEMENTS

<b>POSTE POURVU</b>	<b>Nom du candidat retenu</b>	<b>Service d'origine</b>	<b>Observations</b>
<b>UR 69 URACTI</b>	<b>CALVI Arnaud</b>	<b>UD93</b>	
<b>UD 43 Gest. 3<sup>E</sup></b>	<b>ALMERAS Armelle</b>	<b>UD 77</b>	
<b>UD 69 VILLEFRANCHE Agt. ctrl</b>			<b>IT</b>
<b>UD 69 Agt. Ctrl Rhône</b>	<b>LITAUDON Béatrice</b>	<b>UD 73</b>	
<b>UD 22 Agt. SCT</b>	<b>LEFEBVRE Annie</b>	<b>UD 62</b>	
<b>UD 35 Agt de Ctrl</b>	<b>PORTANGUEN Marjorie</b>	<b>UD 50</b>	
<b>UD 35 Agt. SCT</b>			<b>Agt. déjà en résidence.</b>
<b>UR 67 Gest. FSE</b>			<b>Pourvu SA</b>
<b>UD 59 Gest. IAE</b>	<b>POMMART Catherine</b>	<b>UD 62</b>	
<b>UD 62 Sce. SCT</b>	<b>LARCHER Marie-Françoise</b>	<b>UD 59</b>	
<b>UD 78 Agt. Ctrl</b>	<b>BENOIT Brigitte</b>	<b>Détachée CNAPS Min. Intérieur.</b>	<b>Réintégration anticipée.</b>

<b>UD 78</b> <b>Agt. Ctrl</b>	<b>SOLERANSKI Valérie</b>	<b>UD 91</b>	
<b>UD 24</b> <b>Sc. SCT</b>	<b>LAMBALOT EL YAQTINE</b> <b>Carole</b>	<b>UD 24</b>	
<b>UD 33</b> <b>Sc. MOE</b>	<b>SCHMITT Matthieu</b>	<b>UD 69</b>	<b>01/03/2019</b>
<b>UD 33</b> <b>Gest. SCT</b>	<b>GRILLY Jennifer</b>	<b>UD 69</b>	<b>01/03/2019</b>
<b>UD 31</b> <b>Gest. Rupt. Conv.</b>	<b>PAYRAU Michel</b>	<b>UD 65</b>	<b>TH</b>
<b>UD 34</b> <b>Gest. Emploi</b>	<b>Poste retiré</b>		<b>Poste retiré</b>
<b>UD 85</b> <b>Agt. Ctrl</b>	<b>LE BERRIGAUD Françoise</b>	<b>UD 53</b>	
<b>974 DIECCTE</b> <b>REUNION</b> <b>Sc. SCT</b>	<b>BERKAOUI Mourrade</b>	<b>UD 34</b>	
<b>975 DCSTEP</b> <b>St Pierre et Miquelon</b>  <b>Agt. Ctrl</b>	<b>Non pouvu.</b>		<b>1 CT candidat, absence de la</b> <b>DIRECCTE de procédure interne des</b> <b>2 postes à pourvoir. Souhait d'1 IT</b> <b>sur le site, mis au vote, 6 votes OS</b> <b>pour le mouvement, 6 Adm. contre,</b> <b>délibération ultérieure par l'Adm.</b>
<b>ADM. CENTRALE</b> <b>DGT. MADEIRA</b>	<b>MORVAN Sébastien</b>	<b>UD 75</b>	

Le SYNTEF-CFDT a soutenu les dossiers de demande de mutation de Mme POMMART, et MM MORVAN et ICHE en cette CAP.

Indépendamment des soutiens de mobilités, le SYNTEF- CFDT a demandé en préalable à la prochaine CAP annoncée de promotion de contrôleur du travail de classe normale à contrôleur hors-classe que les dossiers de Fabienne MARSALEIX et Assia AMECHMECH soient retenus et étudiés afin de leur permettre l'accès à ce grade.

Deux recours étaient à l'ordre du jour et ont été traités. Un portant sur l'entretien professionnel et un autre sur une demande de mutation d'office « dans l'intérêt du service ».

Sur les deux recours la Cfdt s'est étonné sur les arguments de l'administration et sur l'impossibilité que ces dossiers aient pu être traités en Direccte. La Cfdt s'est opposée à la mutation d'office. Quant à l'entretien d'évaluation il pourra être refait.

**Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP**

**Sophie VIAL – UD de l'Hérault – Béziers.  
Sébastien MORVAN – UD Paris**

**Tel : 01.44.38.29.20 – [syndicat.cfdt@travail.gouv.fr](mailto:syndicat.cfdt@travail.gouv.fr)**

**La CFDT siège dans toutes les commissions de la CAP !**

**[WWW.SYNTEF-CFDT.COM](http://WWW.SYNTEF-CFDT.COM)**